

En vue de la mise en place de la Convention de subrogation OPCO-GAR

 **Action requise avant le 23 mai 2025** 

Dans le cadre de la mise en conformité avec la législation française et en réponse aux exigences formulées par l'OPCO, nous vous informons qu'à partir de **2025**, pour **chaque formation** dispensée par Renault en tant qu'Organisme de Formation, il sera **OBLIGATOIRE** que le responsable de votre agence signe un **Bulletin d'Inscription (convention de formation)**.

 **Attention** : Sans cette signature électronique (via la plateforme **R-CAMPUS**), vous ne pourrez pas bénéficier de la subrogation OPCO pour vos formations.

 **Aucune dérogation ne sera accordée.**

Par conséquent afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ce nouveau processus, vous serez prochainement contacté par le **Responsable Agents Groupe (RAG)** de votre concession.

Il vous sera demandé de vérifier et mettre à jour les éléments suivants :

-  Votre **numéro SIRET**
-  Votre **IPN**
-  Votre **adresse mail** (qui sera utilisée pour recevoir les Bulletins d'Inscription à signer électroniquement)

 Sans mail de votre RAG, nous vous invitons à lui communiquer les éléments ci-dessus.

 **Date limite : 23 mai 2025**

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration pour assurer une transition fluide vers ce nouveau dispositif.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre RAG.

Actualités GAR & Réseau

Retrouvez sur
notre site
agents-renault.fr
les dernières
Actu's GAR !



Convention GAR 29 avril 2025 -  Les questions interactives et les réponses sont désormais en ligne ! Cliquez ICI
 Prochainement, nous communiquerons les réponses aux questions que vous avez posées lors de la Convention 2025.

08-05-2025



Convention GAR 2025 - Discours des Présidents - Matthieu Baudouin & Ludovic Mounier - Cliquez ICI

08-05-2025